

'Le Bôquet' alias 'Le Bosquet' in Pont-Farcy.

In the year 2001, M. Christopher Long purchased this property located near the 'Moulin-Hy', and asked us recently to search for the origins of the buildings and its former owners. This is what we've found.

It appears that at least three families possessed a part of 'Le Bosquet' in the past. The first of them being the Lefèvre (nick-named 'Bosquet' as early as 1655). The Guézet of Moulin-Hy, who owned some of it from before 1716 through 1766. At last, the Busnel, before 1778. Although we don't know precisely when and how it fell into the Busnel patrimony, the different genealogical constructions that follow will show direct connections between those three families. The parish book proved that Jean Busnel, carpenter, died at 'Le Bosquet' in 1778, and the Cadastral Survey witnessed that his grand-son was the landlord of the place in the year of his death: 1832. We could guess the property arrived to Jean through his first wife, at the partition of Gilles Lefèvre, son of André 'Les Coudrés', and grand-son of Gabriel 'Bosquet'.

This work is followed by the justificative documents: 1/ The fee taxation of the fief in the XVIII th century and any older archives concerning the said land, and the mutations in the survey from the year 1833 to 1893; 2/ A purely genealogical ascendance of the owners of 'Le Bosquet', held as an 'arrière-fief' of PF, and possibly under 'La Salière'. Note that the first Busnel folks, 'bourgeois of Pont-Farcy' are nick-named 'Sires of La Masure', for a location in Pleines-Cœuvres they left some time before the year 1550, then: 3/ The Pont-Farcy notary public files.



Justificative documents:

1/ Commonalty fee taxation, cadastral survey and land registry:

What I found this week might mean that 'Le Bosquet' was held under the masure of 'La Salière', partly by the men of 'Le Costil' & 'Moulin-Hy', rather than 'La Masurerie'. Tenants of the last fief were the Guézet, and it appears Marguerin Lefèvre, nicknamed 'Bosquet', born c. 1600, was a son of Gabriel Lefèvre and Perrette Guézet. Now, François Busnel, son of Jean, married his elder son François to Susanne Guézet, daughter of Pierre, who held at 'Moulin-Hy' as early as 1716. But this scheme has to be proved with the contracts that are still to extract from the notary archives.

Archives départementales de La Manche – Cote: 2 J 1383. Fief & arrières-fiefs du Pont-Farcy. Plais de gage-plège (1716-1719).

Pleds de gage-plège du Pont-Farcy 1719. Simon De Breulle, prévost en la seigneurie du Pont-Farcy, baronye et vergée de Gouvets, résidandz à Gouvetz, soussigné, qui au jourd'hui, dimanche vingt-neufiesme jour de octobre mil sept cents dix-neuf viron medy, à la requeste de Mre Richard Hubard et Jacques Sanson, adjudicataires des fieufs pour les années mil sept cents saise, dix-sept et dix-huit, dix-neuf, des fieuf, terres et seigneuries de Ste-Marie-Outre-l'Eau et desdits lieux du Pont-Farcy et de Courson et autre ayanz appartenus à feu messire Jean-Jacque De Ste-Marie, vivant chevallier, seigneurs desdites seigneuries, à l'adionction donnée auxdits Hubard et Sanson par messire Théodore Du Bousquet, chevallier, seigneur de La Ferrière, héritier bénéficiier dudit seigneur de Ste-Marie, pour suite et de lineage (?) de Mre

Pierre Le Forestier, sieur de St-Pierre, bourgeois de Torigny (*Whose widow is elder of the measure of 'La Masurerie' in 1764*), sergent, qui a pour ledit seigneur eslu domicile au manoir seigneurialle du Pont-Farcy scis audit bourg, je me suis exprès cedit jour et heure transporté à la paroisse du Pont-Farcy issue de la grande messe paroissiale &c. j'ay, requeste et parlant comme dessus, faicte et donné assignation à tous les vassaux de ladite seigneurie du Pont-Farcy à comparoître en personne ou par procuration, fondé spécialement pour faire élection de prévostz ou reconnoître les rentes et redevances par eux deues &c. Pleds à gage-plège et élection de prévost de la seigneurie du Pont-Farcy tenus le mardy quatorze de novembre mil sept cents dix-neuf &c. Et premièrement. Les tenants de la mesure Nicolle Canu &c. La mesure de la masurerie (*Don't display any Busnel at this time !*) &c. La mesure de La Salière (*Including Le Bosquet*) contenant quinze accres de terre &c. Le Sr de Marville Sausey ayant épousé une des demoiselles filles et héritières du feu Sr La Mare Lohier, aîné &c. Puisnés. François Guézet (*son of Thomas*). Excusé. Pierre Lefebvre. Excusé par sa fille * &c. La mesure du Moulin-Hix contenant dix accres de terre, doit par an sept sols, deux rasières de froment, saize rasières d'avoine, deux pains, un chapon, une poulle, vingt sols, quarante œufs, trois sols quatre deniers de tier an (?) et vingt poulles pour la non resséantise, dont sont aînés les représentants Thomas Guézet (*ancestor of Susanne, wife Fr. Busnel*), à présent Céline Guézet, présente, de rendre aveu dans deux mois. Permis réunir. Puisnés. François Guézet fils Marguerin, présent, a juré. Jean-Jacque Bouillie. Excusé. Marguerin François Guézet. Excusé. Jean-Jacque Le Goupil. Excusé. Jean Guézet fils Pierre. Excusé. René Lâiné Boscage. Excusé. Défaut Pierre Guézet Les Jardins. La veuve et héritiers Louis Guézet. Excusés. René Le Goupil. Excusé. Défaut François Desnots. Jean Guézet Tenaillans. Excusé par sa fille &c. Ensuivent les arrière-fiefs du Pont-Farcy. Les tenants du pray de l'Écluse &c. Bosquet. Pierre Guézet tenant une pièce qui fut Bosquet, pourquoy est deue une rasière d'avoine, présent, a juré &c. Ensuivent les censiers pour les terres et maison scituées tant en ladite paroisse du Pont-Farcy, en celle de Pleine-Œuvre et bourgeoisie. Premièrement. Cens &c. Les héritiers Gervais Bunel pour une maison scituée au bourg (*White-Cross*). Excusés. Les héritiers dudit Bunel pour la maison qui fut à Trochu. Excusés. Lesdits héritiers au droict de Pierre Masure. Excusés. Lesdits héritiers Bunel représentants François Bernard. Excusés. Lesdits héritiers représentants Guillaume Raoul. Excusés. Les représentants Robert Bunel pour la maison qui fut Toussaint Bunel &c. Les héritiers Marguerin Bouillie au droit de Gabriel Lefèvre (*son of Marguerin 'Bosquet' ?*) pour sa maison du Pont-Farcy. Excusés &c. Autres rentes &c. Les héritiers Gervais Busnel doivent pour maison (*White-Cross*) quatorze sols. Défaut &c. Les représentants Gilles Busnel pour Gilles Le Prévost doivent douze sols huit deniers. Défaut &c.

* Son of André 'Les Coudrés', and brother of Gilles. Husband of G. Guillebert. See chart n ° 2.

Archives départementales du Calvados. 1 E 196. Fief & arrières-fiefs du Pont-Farcy. Plaid de gage-plège (1763-1766). Introduction, and mesures de 'La Masurerie', 'La Salière' & 'Moulin-Hy'. (Pont-Farcy 14 9bre 1764) Plaid de gage-plège du fief, terre et seigneurie de Pont-Farcy décrétés sur monsieur Jean-Jacques De Sainte-Marie, chevalier, seigneur de Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Pont-Farcy, Gouvets et Courson, tenus par nous, François Le Rouxel, licentié aux loix, avocat au bailliage de Vire, sénéchal desdites seigneu-

ries, assisté de Mre François Le Pelletier, nottaire royal audit lieu de Pont-Farcy, pris pour notre greffier, sous les halles du bourg dudit lieu de Pont-Farcy, lieu ordinaire et accoutumé pour tenir les présents plaids de gage-plège, le mercredi quatorzième jour de novembre mil sept cents soixante-quatre sur les dix heures du matin, instance de sieur Guillaume Cahours, négociant audit lieu de Pont-Farcy, caution de Guillaume Pecot, adjudicataire des biens, terres et seigneuries de Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Pont-Farcy, Gouvets, Courson, décrétés sur feu mondit sieur De Sainte-Marie, pour les années commençant le jour saint-Michel mil sept cents soixante-trois qui finiront ledit jour mil sept cents soixante-six, suivant l'exploit de termement des présens fait requête dudit sieur Cahours le dimanche vingt-huit octobre dernier, contrôlé au bureau de Tessy le trente par le ministère de Charles Le Nouvel à l'issue de la haute messe parroissiale dudit lieu, et assignation à tous les hommes et tenans de laditte seigneurie de Pont-Farcy à comparoir ce jour d'huy, lieu et heure, par devant nous, pour en répondre sur les demandes qui leur seront faites, en reconnaître leurs redevances et sujétions, et se voir condamner au paiement, faissance et continuation d'icelles, et pour en faire le recouvrement, nommer et élire entreux des prévôts, faute de quoy il en sera nommé d'office, représenter leurs contrats d'aquêts à quel titre que ce soit, passer leurs reconnaissance des mutations arrivées dans les fiefs et mazures dépendans de ladite seigneurie, et donner déclaration sur icelles, auxquels plaids il a été par nous procédé ainsy et comme il ensuit et par appel, savoir:

La mazure Nicole Canu, contenant cinquante-six vergées, dont est aîné Jean Lefèvre &c. La mazure de La Mazurerie, contenant cent douze vergées (5 vergées = 1 acre), dont est aîné la veuve du sieur Le Carpentier, doit par an trente-quatre rasières de froment, trois poulles et demie, quarante œufs, trois pains et vingt-un sols quatre deniers (*slightly above one pound*), (*the said widow Le Carpentier*). Excusée. Puînés (*minor tenants*): Pierre Canu. Excusé. Jean Busnel († 1778 Bosquet). Excusé. Bertrand et Louis Sevaux. Défaut. Jaque Lefèvre *. Défaut. Pierre Canu, représentant André et Louis Lucas. Excusé. La veuve et héritiers Louis Houel. Excusé. Jaque Postel. Excusé. Jean Marival. Présent. François Postel à présent non présent. Les représentans Pierre Le Marchand. Défaut. François Vivier. Défaut. René Huillard. Défaut. Thomas Le Filatre, Sr de La Planche. Excusé. Louis Lefèvre, représentant Richard Mauger. Excusé. Gilles Lohier. Excusé. René Chipel. Excusé. La mazure de Dessus-le-Boscq &c. La masure de La Salière contenant soixante vergées &c. Gilles et Louis Mauger, aînés. Puînés. Pierre Lefevre. Défaut. Pierre Guézet Les Essarts. Excusé &c. La masure du Moulin-Hy contenant soixante-une vergées, dont est aîné Pierre Guézet Les Essarts, doit par an deux rasières de froment, seize rasières d'avoine, un chapon et une poulle, quarante œufs, deux pains et trente sols quatre deniers en argent. Excusé. Puînés. Pierre Lâiné Boscage. Excusé. Pierre Guézet Les Essarts représentant François Desnots. Excusé. Nicolas Le Goupil. Défaut. La veuve et héritiers Jean Guézet. Défaut. La veuve et héritiers René Le Goupil. Défaut. Pierre Bouillie. Excusé. Jean-Jacques Le Goupil, de Gouvets. Défaut. Jean Guézet fils Pierre. Défaut. Louis Guézet. Défaut. Pierre Guézet fils Jean-François. Défaut. La veuve et héritiers Étienne Marion. Défaut. Les héritiers François Guézet fils Marguerin. Excusés &c. Arrières-fiefs du Pont-Farcy. Le Pray-de-l'Écluse &c. Les Petites-Aumones possédées par les héritiers

de Jean Lefèvre, représenté par la veuve et héritiers Nicolas Houel et Jean Busnel fils Jean (*Jean-Baptiste ? See second list below*), doivent par an deux rasières de froment, une poulle et douze œufs. Défaut &c. La pièce à l'aquis de Val-Ruaut possédée par Marguerin et Jean Lefèvre (*Le Val*) doit par an deux rasières d'avoine et deux sols six deniers en argent. Défaut &c. Le Champ de La Rivière possédé par François Desnots et Pierre Guézet doit par an trois rasières de froment et demie poulle. Excusé &c. Le Champ-Gilles, possédé par Jean Busnel, Pierre Guézet et Jean Jacques Le Goupil, doit par an vingt sols (*one pound*) et une poulle. Excusés &c. Plaids 1770 &c. Rentes de cens dues par les tenants du Pont-Farcy s'extendant sur Pleines-Œuvre &c. Les représentants Marguerin Lefèvre Le Bosquet six deniers. Défaut &c. Jean Guézet représentant les héritiers de Pierre Guézet fils Pasquet et cohéritiers au droit de Thomas Lucas et de Thomas Lohier doivent cinq sols cinq deniers et demi chapon. Défaut &c. Tous les défaillans condamnés en chacun cinq sols pour l'année de non comparence, et les aînés à chacun dix-huit sols un denier pour amende de rente seigneuriale non payées et mandement.

* Note that a couple of Lefèvre figure in the document. Jean's two wives were: 1/ Marie Lefèvre, daughter of Gilles and M. Guillebert, & 2/ Jeanne Lefèvre, daughter of Thomas and M. Postel. Gabriel Lefebvre, grand-father of Gilles, is nicknamed 'Bosquet' in the notary public.

Idem. The 7th of december 1767.

L'an mil sept cents soixante-sept, le septième jour de décembre après-midi, je, Michel Sevaux, sergent royal au bailliage de Vire, y tenu et immatriculé pour la noble sergenterie du Pont-Farcy, résident &c. soussigné, à la requête du Dr Gilles Cahours, négocien, demeurant et domicilié au bourgt et paroisse du Pont-Farcy, chez lui, domicile élu, caution des l'adjudications de l'usufruit de la Régie de Sainte-Marie-Outre-l'Eau, le Pont-Farcy, Gouvets et Courson, pour six années consécutifs qui ont commencé au jour saint Michel 1760, en vertu des plaids et gages-plaige de laditte seigneurie &c. sur lequel ce trouve couché et redevables les pièces des Petites-Aumones, possédée par les héritiers Nicolas Hoüel et Jean Busnel (*father or son*), de la paroisse du Pont-Farcy, par chacun an de deux rassièrre de froment, une poulles et douze œufs, le tout de rentte seigneurialles dues par les dittes Aumones &c. et au même instant, il a été répondu par ledit Hoüel, tant pour lui que audit nom, qu'il ne jouissent d'aucune pièce de terre nommée les Petites-Aumones, et par conséquent qu'il ne sonts redevables d'aucune chose &c. et que ce qu'il possède dépendent et paye rente seigneurialles dans la mouvance de la mesure de La Massurie, ce qu'il offra justifier &c.

Monsieur Cahours demandeur contre Louis Houel & Jean Busnel oposans. Plaids du 22 Xbre ordonné. Vu le contredit aporté par lesdits Houel & Busnel, envoyé les parties se pourvoir au bailliage &c.

Idem. Plaids 1770.

La pièce à l'aquit Le Val-Ruault. Les héritiers Marguerin et Jean Lefèvre ... payé.

Idem. Masure des mesures.

Masure des mesures d'autre part. 27 7bre 1776. Reçu de Louis et Guillaume Houel &c. Nicolas Lefèvre... 10 sous 9 deniers. Jean Busnelle... 10 sous 9 deniers. La veuve

Jean Lefèvre... 5 sous 9 deniers. Guillaume Maugé... (*Idem*).

~~~~~

*Idem. 3 P 5870. État de sections. Year 1833. 'B' section, said of the church.*

Page 127. Busnel François († 1832), au Bourg. 'Le Bôquet', numéros 1022-1025.

Mauger Jacques \* (*Idem*)... 1026, 1028, 1029, 1030, 1031, 1033 & 1034.

Le Goupil Nicolas \* (*Idem*)... 1027.

Mauger Gilles \*, à La Sourcière (*Idem*)... 1032.

\* Other heirs of the Busnel, Lefèvre or Lohier families ? Then it has moved to T. Ernault & M. Busnel in 1869.

*Idem. 3 P 5872. Matrice cadastrace propriétés bâties & non bâties. 1869-1872.*

Ernault Germain (*Monique Busnel's husband*)... N° 1025... Entrée 1869, Sortie 1872.

Ernault Athanase (*son of the formers*)... Numéros 1022, 1023, 1024 & 1025... Entrée 1872, Sortie 1893.

*Idem. 3 P 5870. Matrice cadastrace propriétés bâties. 1886-1893.*

Enguehard Victor Désiré \*, au Moulin-Hy... Numéros 1022, 1025, 1027 & 1028. Entrée 1886, barré en 1893 (*Year of mutation ?*).

\* We suppose A. Ernault sold the property to V. Enguehard. This has still to be proved.

~~~~~

2/ *Ascendance of the Busnel 'Sires of La Masure & Les Isles' (1847-c. 1520):*

Monique Susanne Busnel was born in 1781, & deceased in 1847 in her residence in the center of Pont-Farcy. Last owner of the name at 'Le Bosquet' (old buildings).

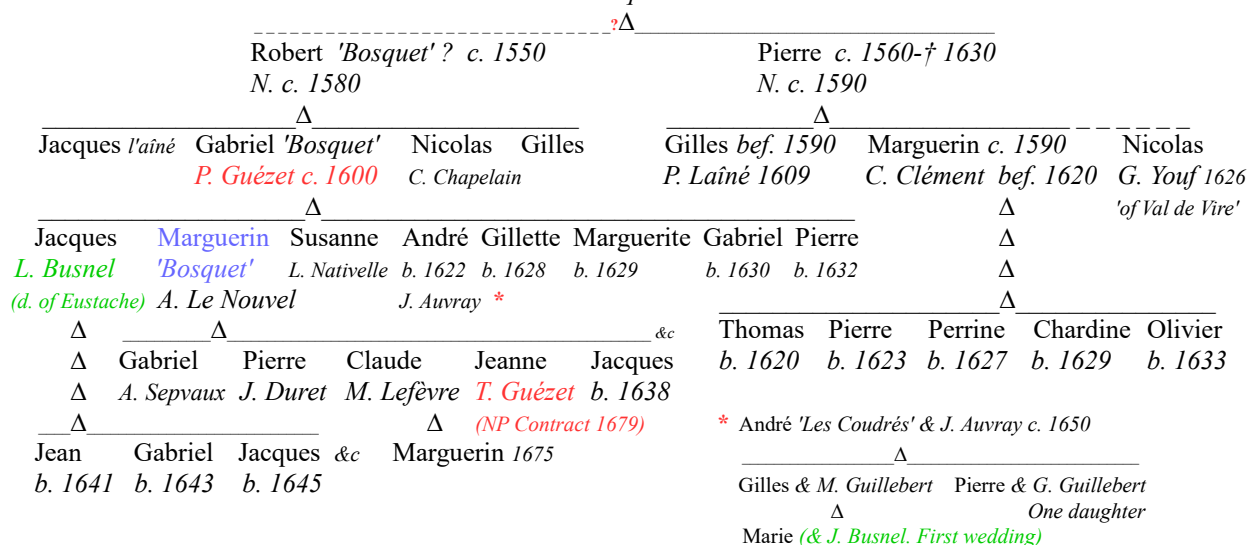
Daughter and grand-daughter of local clock makers, Monique married in 1808 G. T. Ernault de La Gériaies, de Francheville (27), another clock maker († 1871).

Succinct list of the Busnel, bourgeois of Pont-Farcy:

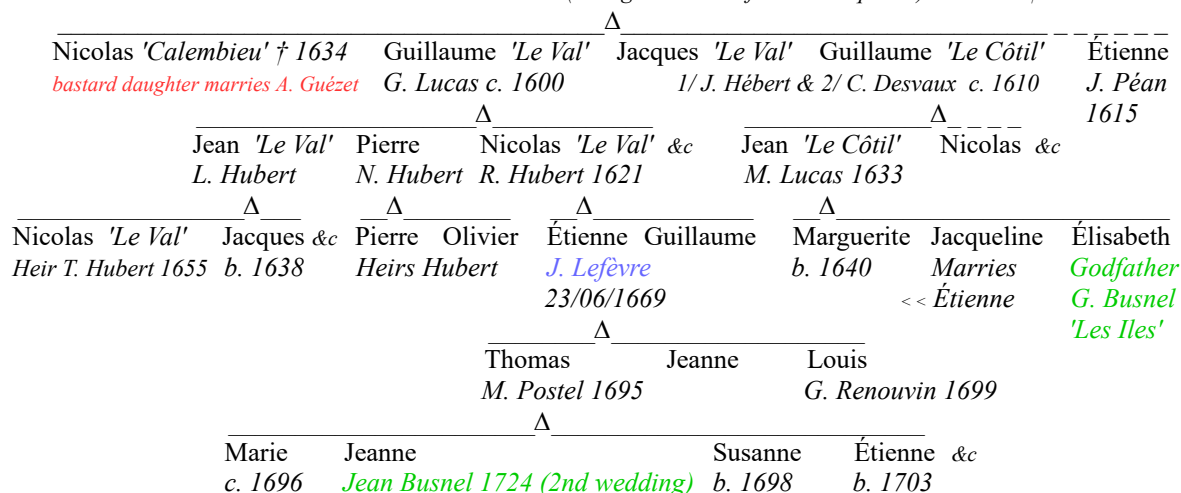
Eustache Busnel c. 1520									
Δ									
Jean said 'Bourget' c. 1550-† 1613									
M. Le Marchand † af. 1616									
Δ									
Pierre c. 1580	Eustache	Roland	Guillaume	Louis † 1651	Robert † 1644				
Jeanne	† 1631	† 1647	Δ	Δ	G. Rosey c. 1595				
Δ	J. De Guernon	J. Lohier	Guillaume	Gilles	Δ				
Susanne 1603	before 1608	in 1624	† 1643	Post. ?	Jean	Pierre	Eustache		
Δ									
Anne	Susanne	Richard	Louise	Gervais	Pierre	Gilles	Jean		
b. 1608	b. 1609	M. Postel	J. Lefèvre	b. 1619	b. 1620	M. Lesueur			
		in 1638	in 1634	M. Le Nouvel	father of François (See second list below)				
Δ									
Jean	Eustache	Pierre Sr de La Masure			Philippe Sr de La Masure	Jeanne			
† 1650	b. 8/08/1647	30/11/1649			2/07/1651	J. Lemarié			
		Marie Lucas 1686			Barbe Gendrin 1686				
Δ									
		Philippe	Olivier	Elisabeth	Guillaume				
		J. Martin	b. 1687-† 99	29/05/91	b. 15/08/1689				
Δ									
Pierre	Jacques-Philippe		François		Bertrand				
		La Masure	11/06/1735		Innkeeper				
		M.-A. De Gournay			'White-Cross'				
		Posterity			Posterity				
~~~~~									
Gilles Busnel 4th son of Eustache (See above)									
M. Lesueur before 1650									
Δ									
François	Bourgeois of Tessy			Françoise	† 1658	Louis	b. 1650		
Δ									
François	c. 1670 Tessy ?			Claude	Bourgeois of Tessy				
Françoise Renouvin after 1690									
Δ									
Jean	c. 1693-† 1778 Carpenter Le Bosquet				Louis				
1/ Marie Lefèvre	† 1724 (Daughter of Gilles 'Bosquet')				N.				
2/ Jeanne Lefèvre	(Daughter of Thomass 'Le Val')				Δ				
Δ									
of 1/ François	1719	Jeanne	of 2/ J.-Bapt.	Pierre	Marie	Jeanne	Louis		
A. Cordhomme	† 1754	1722-† 25	B. Lair	1727-† 45	† 1738	Idem	b. 1739		
<<									
Δ									
Marguerite	Jean	François Clock-maker 1752-† 1832							
b. 9/09/1744	Deacon	Susanne Guézet 1775							
Δ									
an-Joseph	Monique	Susanne	b. 1781	Joseph-Louis	1783	M.-Sophie	M.-Anne	Emmanuel	
76-† 82	G. T. Ernault de La	Gériaies	Living in 1809	b. 1786-† 91	b. 1789-† 92	b. 1794-† 1800			
Δ									
Joseph Théophile Ernault	b. 1809	Anathase Ernault	b. 1811	& daughters					
Victorine Godard	26th june 1837	M.-A. Victorine Raulin	(Val-St-Père before 1859)						

*Succinct list of the Lefèvre 'Le Bosquet', 'Calembieu', 'Le Val' & 'Le Costil':*

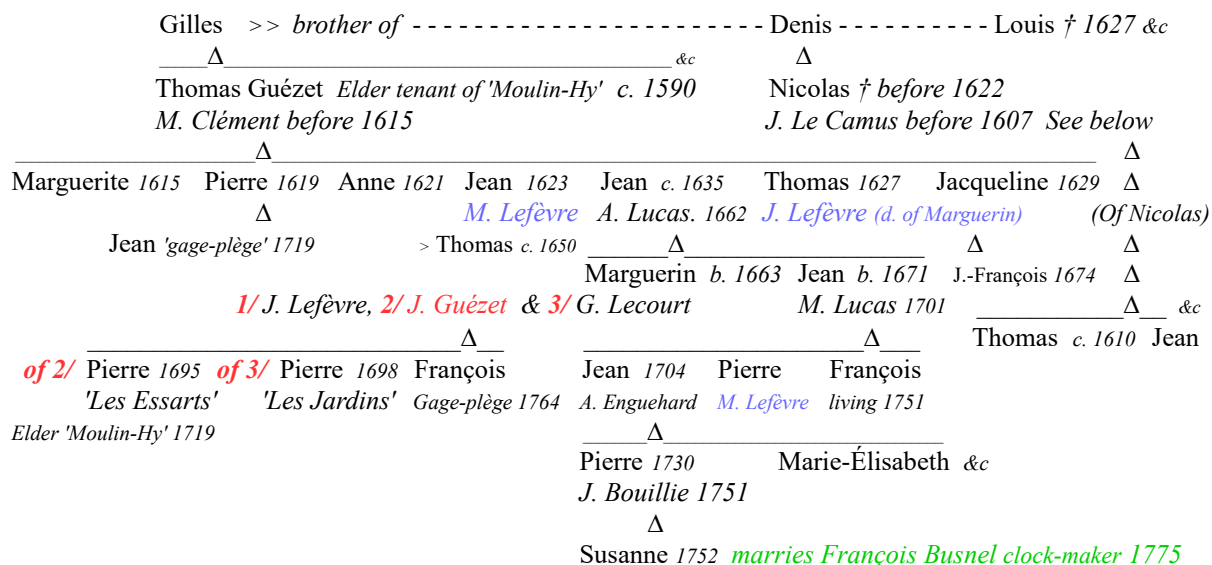
Jean Lefèvre 'Bosquet' ? c. 1520-1530



Laurent Lefèvre 'Calembieu ou Le Val ?' (Younger brother of Jean 'Bosquet' ?) c. 1540-† 1617



*Succinct list of the Guézet 'Moulin-Hy':*



*The Pont-Farcy parish books and Registry Office:*

*a/ Lefèvre 'Bosquet':*

ADC – 5 Mi-EC 4277. *Christenings. Weddings & Burials of PF. Burial of Marguerin Lefèvre 'Bosquet' (See NP Decease estate). The 22nd of september 1679.*

Marguerin Lefebvre Le Bosquet a esté inhumé dans le cymetière dudit lieu aujourd'huy, vingt-deuxiesme de septembre mil six centz soixante dix-neuf, présence de Mre Pierre Le Nouvel, pbre vicaire de Ste-Marie, Mre Gilles Feret, pbre de Pleines-Euvre, et autres.

*Idem. Wedding of Gabriel II Lefèvre, son of Marguerin, and Anne Sepvaux. The 14th of july 1671.*

*Idem. Wedding of Pierre Lefèvre, son of Marguerin, and Jeanne Duret. The 30th of january 1666.*

*Idem. Christening of Fleurye Lefebvre, daughter of Marguerin Lefebvre 'Bosquet' (thus nicknamed twice in the parish book) & Anne Le Nouvel. The 15th of june 1656.*

*Idem. Wedding of Marguerin Lefebvre Le Bosquet. Marguerin Lefebvre, son of Gabriel, married Anne, daughter of Pierre Lenouvel, in the presence of the said Gabriel Lefebvre, Jacques Lefebvre the elder, Jean James & several others. The 9th of may 1630*

*Christening of Marguerin Lefebvre, son of Gabriel & Perrine Guézet. C. 1600 (Book starting 1601).*

*Wedding of Gabriel Lefebvre & Perrine Guézet. C. 1600.*

*Idem. Burial of the father of Marguerin 'Bosquet'. « Gabriel Lefebvre died, and was buried in the nave of the church of Pont-Farcy ». The 8th of january 1660.*

*Christening of Gabriel Lefebvre 'Le Bosquet', son of Robert. C. 1570.*

~~~~~

b/ Guézet 'Moulin-Hy' & 'Le Bosquet':

ADC – 5 Mi-EC 4279. *CWB of Pont-Farcy. Wedding of Susanne Guézet & F. Busnel, clock-maker. The 16th of february 1775. See c/ Busnel, below.*

Idem. Christening of Susanne Guézet, daughter of Pierre & J. Bouillie. The 28th of july 1752.

Susanne Guézet, fille de Pierre et de Jeanne Bouillie, son épouse, née d'aujourd'huy et de légitime mariage, a été baptisée par moy, vicaire sousigné. Les parrein et mareinne ont été Jean Guézet (*uncle or cousin of the child ?*) et Susanne Poullard, qui ont déclaré ne point signer.

Idem. Wedding of Pierre Guézet & J. Bouillie. The 11th of january 1751.

Après la publication des bans du futur mariage entre Pierre Guézet, fils Jean et Anne Enguehard, et Jeanne Bouillie, fille de Pierre et de déffunte Susanne Hoüel, tous de cette paroisse &c. Je, sousigné curé dudit lieu du Pont-Farcy, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptialle &c. en présence et du consentement de Jean Guézet, père de l'époux, François Guézet, oncle, Jean Desrue, Pierre Lainé Boscage (*holding at 'Moulin-Hy' 1764*) et de Pierre Bouillie, père de l'épouse, Pierre Hoüel et Jean Lemarchand.

Idem. Christening of Pierre Guézet, son of Jean & Anne Enguehard. The 21st of december 1730.
Pierre Guézet filz Jean né du jour d'hier, a été baptisé par nous, pbre vicaire soussigné de la paroisse de Pont-Farcy, et nommé ledit nom par Pierre Laisné Bocage, assisté de Marie Lucas, mère dudit Jean Guézet.

Idem. Wedding of Jean Guézet, son of Jean & Marie Lucas, and Anne Enguehard, daughter of Guillaume & Olimpe Laisné, in the presence of Pierre Guézet (son of Marguerin, & cousin of Jean), François Lucas, Sire of La Hatuyère, Loüis Guézet, Pierre Laisné, Jean-Jacques & François Le Goupil. The 26th of november 1729.

Idem. Christening of Jean Guézet, son of Jean & Marie Lucas. The 8th of january 1704.

Idem. Wedding of Pierre Guézet (younger brother of Jean above), son of Jean & Marie Lucas, and Marie Lefèvre, daughter of Jean & Anne Madeleine. The 30th of january 1738.

Idem. Wedding of Jean Guézet, son of Jean & Anne Lucas, & Marie Lucas, daughter of Olivier & Gillette Fauquet, in the presence of Louis Guézet. The 17th of november 1701.

Christening of Jean, son of Jean & Anne Lucas. C. 1670 (Missing document).

Idem. Jean Guézet, son of Thomas & M. Clément, marries Anne Lucas. The 24th of october 1662.

Idem. Wedding of Thomas Guézet, son of Thomas 'the elder' & Michèle Clément, and Jeanne Lefèvre, daughter of Marguerin Lefèvre 'Bosquet' & Anne Le Nouvel. The 14th of february 1667.

Idem. Christening of Jean-François Guézet, son of Thomas & Jeanne Lefèvre. Fleurie Lefèvre, daughter of Marguerin 'Bosquet', godmother. The 28th of january 1674.

The elder branch of 'Les Essarts':

Idem. Wedding of Marguerin Guézet (aged 17), son of Jean & A. Lucas, and Jeanne Lefèvre. The 27th of july 1680.

Idem. Christening of Marguerin Guézet, elder son of Jean & A. Lucas. The 19th of june 1663.

Idem. Burial of Pierre Guézet 'Les Essarts'. The 19th of march 1772.

Pierre Guézet des Essarts, laboureur du village du Moulin-Hy, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, étant décédé d'hier muni des sacrements de l'église, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu par discrete personne Mre Louis Henry Demortreux, curé de Ste-Marie-Outre-l'Eau, en présence des sieurs curés, prêtres et ecclésiastiques soussignés (among them: Jean Busnel, deacon. Brother of François).

We didn't find the wedding of Pierre Guézet 'Les Essarts' (years missing in the parish book), but another Pierre 'Les Essarts' lives by the end of the XVIIIth century (Presence of Guézet 'Les Essarts' in the Cadastral Survey 1833).

~~~~~

*c/ Busnel 'Le Bosquet':*

ADC – 5 Mi-EC 4283. Registry office of Pont-Farcy. Death certificate of Monique Suzanne Busnel, housewife, aged 66, born and living in the borough of PF, daughter of late François Busnel, clock-maker, & of late Susanne Guézet &c. and wife of Ernault Germain Théophile said La Girière, farmer (said clock-maker in the cadastral survey) ». The 27th of february 1847.

*Idem. 5 Mi-EC 4283. Banns of the marriage of Germain Théophile Ernault de La Gériaais, native of Francheville (27), & Monique Susanne Busnel ». The 28th of august 1808.*

*Idem. 5 Mi-EC 4279. CWB of Pont-Farcy. Christening of Monique Susanne Busnel. The 8th of march 1781.*

Monique Susanne, née de ce jour du légitime mariage du sieur François Busnel, horloger, et de Susanne Guézet, demeurant dans ce bourg, a été baptisée &c.

*Idem. Wedding of François Busnel & S. Guézet. The 16th of february 1775.*

Après la publication des bans du futur mariage entre François Busnel, horloger, fils François et de feüe Anne Cordhomme, et Susanne Guézet, fille de feu Pierre Guézet et de Jeanne Bouillye, tous de cette paroisse &c. avons reçu leur mutuel consentement &c. en présence et du consentement de François Busnel, père de l'époux, Mre Jean Busnel, diacre, son frère &c. Jean-Baptiste Busnel et François Vivier, oncles de l'époux, et plusieurs autres leurs parents et amis &c.

*Id. 5 Mi-EC 4278. Christening of François Busnel, son of François & A. Cord'homme. The 23rd of april 1752.*

François Busnel, fils François et d'Anne Cord'homme, son épouse, né de ce matin et du légitime mariage, a été baptisé par moy, vicaire soussigné. Les parrein et maraine sont Jean-Bapt. François Chipel et Jeanne Quérüel, qui a déclaré ne point signer.

*Idem. Burial of A. Cord'homme (born c. 1717). The 20th of april 1754.*

Anne Cordhomme, femme de François Bunel, âgée de trente-cinq ans ou viron, décédée du jour d'hier après avoir participé aux sts sacrements de l'église, a été inhumée dans le cemeptière de ce lieu par le sieur curé soussigné, présence de messieurs Le Barbier, Besnehard, vicaire, Jean Le Marchand, couteur, et plusieurs autres.

*Death certificate of François Busnel, aged 81, born and living in this town, of independent means, son of late François Busnel, clock-maker, & late Anne Cord'homme, both deceased in this town, and husband of Susanne Guézet, living with him in the said town, died the 18th of the présent month &c. ». The 19th of december 1832.*

*Parish of Pont-Farcy. Wedding of François Busnel & Anne Cordhomme. Before 1744 (The years 1741 to 1743 are missing in the book. Anne Cordhomme buried in 1754, aged 35 ! Born c. 1717).*

*Idem. Christening of François Busnel, son of Jean & Marie Lefèvre. The 14th of september 1719.*

François, filz Jean Busnel et Marie Lefèvre, son épouze, a été baptisé par moy, vicaire soubz signé, et ont été ses parrain et marraine François Regnouvin et Anne Lefèvre, le quatorze septembre 1719.

*Idem. 5 Mi-EC 4279. Burial of Jean Busnel 'Le Bosquet'. Le 18 mars 1778.*

Le mercredy dix-huitième jour de mars mil sept cents soixante-dix-huit, le corps de Jean Busnel, charpentier, du village du Bosquet, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ou six ans (Born c. 1693), décédé de hier muni des saints sacrements.

*Idem. 5 Mi-EC 4278. First wedding of Jean Busnel & M. Lefèvre. The 7th of may 1718.*

Jean Bunel, fils François et de Françoise Renouvin, a épousé Marie Lefebvre, fille de Gilles et de Marie Guilbert, de cette paroisse, les cérémonies de l'église observée et la bénédiction nuptiale à eux par moy, Hurel, pbre soussigné, le tout à la présence de

Nicolas Renouvin, François Renouvin et autres parents de la paroisse Sainte-Marie-Outre-l'Eau.

*Idem.* 5 Mi-EC 4278. Second wedding of Jean Busnel & J. Lefèvre. The 13th of may 1724. Jean Busnel, fils François et de Françoise Renouvin, a épousé Jeanne Lefebvre, fille de Thomas Lefebvre et de Marguerite Postel, les cérémonies de l'église observéz et la bénédiction nuptialle leur a esté donnée par moy, pbre curé de Pont-Farcy.

*Christening of Jean Busnel 'Le Bosquet'. C. 1693 (CWB Tessy missing).*

*Burial of François Busnel, father of Jean 'Le Bosquet'. After 1724 (in Tessy or Beuvrigny ?).*

*Wedding of François Busnel & Françoise Renouvin. After 1690 (Missing document. See NP).*

*Idem.* 5 Mi-EC 1330. CWB Beuvrigny. Christening of Louis Busnel, son of François & brother of Jean 'Bosquet'. The 6th of december 1699.

Le 6^e de Xbre 1699, Louis Busnel, filz de François Busnel et de Françoise Renouvin, a estsé baptisé par moy, vicaire soussigné, et nommé Louis par Louis Lefbvre, assisté de Anne Renouvin &c.

*We found only one act witnessed by François Busnel in the parish of Ste-Marie-Outre-l'Eau, in the year 1709. If the man married in that place, the document has vanished. See below.*

*Idem.* 5 Mi-EC 4299. CWB of Ste-Marie-Outre-l'Eau. Burial of Jean Renouvin, son of Jean, who died on the 20th of october 1709. In the presence of Nicolas Renouvin, his son, and Jean Busnel (for François !), his son-in-law. Jean Renouvin had married 1/ Michèle Sanson before 1655, & 2/ Céline Poulard on the 16th of january 1661 in the parish of PF.

*Christening of François Busnel, son of François, bourgeois of Tessy. C. 1670 (Tessy parish book missing).*

*Jean's grand-father was another François, son of Gilles Busnel 'Les Iles', 4th son of Eustache, of the 'Masure' clan († 1657). Gilles married Marie Lesueur before 1650. The couple lived in Tessy (we are missing the books before the year 1685). See 'Masure' clan below, and Notary public.*

*Idem.* CWB Pont-Farcy. Gilles Busnel died, and was buried in the nave of the church of Pont-farcy. The 10th of december 1657.

~~~~~  
d/ Busnel 'La Masure':

Pierre and his brother Philippe, sons of Gervais, Sr de La Masure (1619-† 1671).

Idem. 5 Mi-EC 4278. Burial of Pierre Busnel 'La Masure'. The 31st of january 1691. Pierre Busnel La Masure fut inhumé dans l'église dudit lieu le dernier janvier 1691, présence de Mre Marguerin Hurel, pbre, Pierre Le Marié et autres.

Idem. Burial of Philippe Busnel 'La Masure' (brother of Pierre). The 24th of january 1691. Philippes Busnel La Masure fut inhumé dans l'église dudit lieu le vingt-quatriesme janvier 1691, présence de Mre Marguerin Hurel, pbre, Pierre Le Marié et autres.

Idem. Christening of Philippe Busnel, son of Pierre. The 3rd of march 1689.

Idem. Christening of Olivier Busnel, son of Pierre. The 13th of july 1687.

Ollivier, fils de Pierre Busnel La Masure et de Marie Lucas, sa femme, a esté baptisé et nommé ledit nom par Ollivier Lucas, assisté de Marie Le Nouvel, veufve de feu Gervais Busnel La Masure (*grand-mother of the child*).

Wedding of the brothers.

Idem. Wedding of Pierre Busnel 'La Masure' & M. Lucas. The 27th of april 1686.

Pierre Busnel, fils de Gervais et de Marie Le Nouvel, espousa Marie Lucas, fille de Ollivier et de Jeanne Desmares, après une publication de baons et dispense des deux aultres obtenüe à St-Lô le vingt-troisiesme de ce mois. Lesdites espousailles faictes en la présence de Mre Marguerin Hurel, pbre, Ollivier Lucas, Jean Lucas, François Binet et autres, le vingt-sept avril mil six cents quatre-vingt-six.

Idem. Wedding of Philippe Busnel 'La Masure' & B. Gendrin. The 30th of november 1686.

Philippes Bunel La Masure épousa Barbe Gendrin, fille de Gilles Gendrin et de Louise Le Pesant, sa femme, de la paroisse de Margray, ladite mère et fille demeurant depuis longttemps en cette paroisse. Lesdites espousailles faictes le dernier jour de novembre mil six cents quatre-vingt-six, présence de Mres Pierre Le Nouvel et Marguerin Hurel, pbres, René Le Chappellain, Sr de La Thorignière, et Pierre Bunel La Masure.

Idem. 5 Mi-EC 4277. Christening of Pierre Busnel 'La Masure'. The 30th of november 1649.

Pierre, fils de Gervais Busnel et de Marie Le Nouvel, ses père et mère, fut baptizé et nommé. Le parrain fut Jacques Le Nouvel. La marraine Anne Busnel, veuve de Guillaume Hurel.

Idem. Burial of Gervais Busnel 'La Masure' (father of Pierre & Philippe). The 9th of may 1671.

Gervais Bunel La Masure mourut le huict, et fut inhumé le lendemain neuf may mil six cents soixante et unze, es présences de André Hurel, François Binet et plusieurs autres.

Idem. Burial of M. Le Nouvel, widow of Gervais Busnel 'La Masure'. The 8th of july 1695.

Marie Le Nouvel, veufve de feu Gervais Busnel La Masure, aagée de viron soixante et saize ans, a esté inhumée dans l'église dudit lieu le huictiesme jour de juillet 1695, présence Mre Charles Le Héricey, pbre vicaire de Ste-Marie, Marguerin Hurel, pbre, et autres tesmoins signéz à la minutte.

Idem. Wedding of Gervais Busnel 'La Masure', son of Eustache, & M. Le Nouvel. The 23rd of february 1642.

Idem. Christening of Gervais Busnel 'La Masure', son of Eustache & Jeanne De Guernon. The 13th of june 1619.

Idem. Burial of Eustache Busnel 'La Masure', son of Jean 'said Bourget'. The 7th of december 1631.

Idem. Burial of J. De Guernon, widow of Eustache Busnel. The 10th of april 1681.

Jeanne De Guernon, veufve de feu Eustache Busnel, a esté inhumée dans l'église dudit lieu ce dixiesme jour d'avril 1681, présence de vénérables et discrettes per-

sonnes Mre Richard Guyot, pbre curé de Pleines-Euvres, Mre Pierre Le Nouvel, pbre vicaire de Ste-Marie, Jacques Lefebvre, Sr des Pommiers, et autres.

Wedding of Eustache Busnel & J. De Guernon before 1608 (Missing. Probably in the parish of Bures-les-Monts).

~~~~~

3/ Pont-Farcy notary public archives:

a/ Guézet 'Moulin-Hy', 'Clémendières' & 'Le Bosquet' (Salière):

ADC – 8^E 15249. Pont-Farcy notary public. Jean Guézet, son of Thomas, of the parish of Saint-Marie-Outre-l'Eau, sales to Thomas Guézet, his ... (blank), all the apples and crops of buckwheat to come on his land at Moulin-Hy for the price of 30 pounds. The 17th of september 1687.

*Idem.* Thomas Guézet, of Ste-Marie, rents for the time of 2 years to Thomas Guézet 'Les Jardins', of Pont-Farcy, a house located in Pont-Farcy. The 22nd of september 1687.

*Idem.* 8^E 15183. Thomas Guézet 'Les Jardins', son of Gilles, advances his succession to his children. The 25th of january 1660.

C'est le premier lot de deulx lotz &c. que faict et baille Thomas Guézet, filz puisné de Thomas Guézet filz Gilles, son père, et de Michelle Clément, sa mère, et héritière de Marin Clément, à Jean Guézet, son frère, lesdits héritages, maisons et mesnages sittués et assis aulx paroisses du Pont-Farcy et Ste-Marie-Outre-l'Eau, aulx villages et tereurs du Moulin-Hix, Clémendière et Soulière (possibly Salière), le tout suyvnt et exécution de certain acord faict entre lesdits Guézet et Clément &c. Et premièrement. Qui aura se premier lot, aura et possèdera la maison où réside de présent leur père &c. vers et à l'encontre le chemin allant de la Soulière au Moulin-Hix &c. Item, aura quatre vergées de terre &c. dans une pièce nommée Les Essardz et Clos-Nicollé &c. et outre sera tenu de payer aulx héritiers de feu Gabriel Le Febvre ('Le Bosquet') huict livres de rente hipotèque. Qui aura le second lot, aura &c. la maison servante à presoir &c. vers et à l'encontre les héritiers Gabriel Le Febvre &c.

*Attribution of the parts. The last of february 1660.*

Furent présentz Jean et Thomas Guézet, frères, lesquelz nous ont apporté une minutte de lotz soubz signe privé &c. Ledit Jean a pris et choissy le second lot et le premier lot est demeuré par non choix audit Thomas &c.

b/ Lefèvre 'Le Bosquet', 'Le Costil' &c:

ADC – 8^E 15249. Pont-Farcy notary public. Michel Lefèvre 'La Fontaine', younger son of Marguerin (See Deceased estate below), sales to Jacques Lefebvre 'La Vallée', son of Jacques, a room that came to the said Michel after the partition made between the said fathers of the contractors. The 17th of june 1687.

*Idem.* 8^E 15234. Marguerin Lefèvre 'Le Bosquet' sales to Thomas Guézet 'Les Jardins', his son-in-law, a piece of land in the village of Bosquet. The 15th of august 1679 (one month before Marguerin's death).

Fut présent Marguerin Lefebvre Le Bosquet, de la parroisse du Pont-Farcy, lequel de sa bonne volonté recongneult avoir vendu &c. à Thomas Guézet Les Iardins, son fils en loy, dudit lieu du Pont-Farcy, présent acquéreur et acceptant, c'est à sscavoir une

pièce de terre plantée en pommiers &c. nommée Le Jardin-du-Bosquet, deux estres de maisons dessus estans, servant à salle et estable, avec le superifice de dessus, cours et issue à icelle appartenans, jouxte d'un costé et d'un but à Gilles Louys, d'autre costé à Guillaume Lefebvre, fils dudit vendeur, et d'autre but au chemin ou voye allant du village du Bosquet à l'abrevoir dudit village. Item, vend comme dessus une petite pièce de terre labourable comme elle se contient, nommée Le Clos-du-Courtil &c. qui jouxte d'un costé et d'un but à André Lefebvre Les Coudrays, d'autre costés et d'autres buts au chemin allant dudit village au Pont-Farcy. Ladite vente size et située en laditte parroisse du Pont-Farcy au village et terroir du Bosquet dépendante de la seigneurie dudit lieu, sçavoir ladite maison et jardin de la mesure de La Sallière, et ledit Clos-du-Courtil de l'arrière-fief du Clos-Gisles (*Or Champ-Gilles, possessed by Jean Busnel, Pierre Guézet & J.-Jacques Le Goupil in 1764*), envers lesquelles ledit acquéreur fera l'acquit à l'advenir des rentes et charges seigneurialles, pour en jouir par ledit acquéreur comme de ce jour &c. Et fut ladite vente faite en outre ce que dessus moyennant le prix et somme de deux cents livres t. &c.

*Idem. Wedding contract of Fleurie Lefebvre, daughter of Marguerin, and René Fauquet, in the presence of Gabriel, Guillaume, Jean-Baptiste & Michel, her brothers, heirs of the late Marguerin. The 20th of october 1679.*

*Idem. Deceased estate of Marguerin Lefebvre Le Bosquet. The 24th & 28th of october 1679.*

Ce sont quatre lostz d'héritages, maison et mesnages que fait et baille Michel Lefebvre à Gabriel, Guillaume et Jean-Baptiste Lefebvre, ses frères, fils et héritiers de déffunct Marguerin Lefebvre, leur père, lesquels héritages sont situés et assis dans les parroisses du Pont-Farcy et Sainte-Marie-Outre-l'Eau et Saint-Vigor-des-Mons, au village du Costy et aux environs. Et premièrement. Qui aura ce premier lot (*Chosen by Michel, the younger, see below*), aura et jouira afin d'héritages de la chambre où résidoit ledit déffunct leur père lors de son vivant, avec la court de devant, en tant qu'il leur en appartient suivant les lotz faictz entre ledit feu Marguerin Lefebvre et ses frères. Item, aura trois carterons quatre perches à prendre dans le Grand-Jardin en aval après le second lot fourny de pareil nombre, sur lequel il i a une petite boulengerie, et le tout d'en part et merces et devisses sont misses et assises. Item, aura une pièce de terre &c. nommée Le Grand-Coudré &c. Item, aura la quatriesme partie d'une portion de terre nommée Les Paumerys, la riüe vers le sieur de La Thorignère à travers, après la mesure qui en sera faicte entre eux. Qui aura cedit second lot, aura et possèdera afin d'héritage la maison rompue comme elle se contient, avec trois carterons quatre perches &c. en aval la riüe vers Jacques Lefebvre, sur laquelle ladite maison est située &c. Item, aura deux vergées de terre en pray à prendre dans le Grand-Pré-au-Febvre &c. Item, aura une pièce de terre comme elle se contient nommée Les Petites-Coudré-de-Hault, avec les hayes &c. Item, aura une vergée de terre labourable à prendre dans une pièce de plus grand nombre nommée Les Drouard par la riüe de bas vers le premier lot, après la mesure &c. Le tiers lot aura et possèdera &c. la grange comme elle se contient, avec trois carterons quatre perches de jardin, sur lequel ladite maison servant à grange est située par la riüe de bas contre le premier lot &c. Item, aura deux vergées de terre en pray à prendre dans le grand pray nommé Le Pray-au-Febvre &c. Item, aura Les Petites-Coudré-de-Bas comme elle se contiennent &c. Item, aura la

quatrième partye d'une portion de terre nommée Les Paumerys &c. Qui aura le quard et dernier lot, aura et possèdera &c. la maison servante à tennerye (tannery ?) comme elle se contient, avec le petit jardin de la fontaine &c. Item, aura le selier estant au costé du presoir, suivant le lot et partage dudit déffunt et ses frères, avec le presoir qui luy demeurera en propriété pour s'en servir, à charge par luy de souffrir les charges à quoy il est obligé par les partages faictz entre nostre père-grand et ses frères, et souffrira cedit lot que les partageans pille leurs pommes et poires croissant sur lesdits lostz audit presoir &c. Item, aura un pray comme il se contient nommé Le Pray-du-Bas-Costy, avec les hayes &c. Item, aura Le Champs-de-la-Mare comme il se contient &c. Item, aura Le Clos-Guillaumet comme il se contient &c. Item, aura la quatriesme partye de la portion de terre nommée Les Paumerys, la riüe vers le tiers lot à travers &c. et s'il demeure quelque chose à partager &c. lesdits lostz ainsy faictz par ledit Michel &c. aujourd'huy, vingt-quatriesme jour d'octobre mil six cents soixante-dix-neuf &c.

*Attribution of the 4 parts.*

Furent présentz Gabriel, Guillaume & Jean-Baptiste Lefebvre, frères, lesquelz &c. ledit Gabriel, à son droit de choys et préciput, prins et choissy le second desdits lostz, et ledit Guillaume le dernier, et ledit Jean-Baptiste le troysiesme, et ont laissé le premier par non chois audit Michel &c.

*Idem. In replacement of the dower that Marguerin's widow could pretend, her sons submit themselves each to the payment of the sum of 9 pounds, and to the feeding and the upkeep of their under-aged sister Judith. They promise to feed, keep and govern her each six month. The 28th of october 1679.*

*Idem. Jean-Baptiste Lefebvre, son of the late Marguerin Lefebvre Le Bosquet, rents for the time of 5 years to Etienne Lefebvre, son of Nicolas, all that belongs to him, that came from his part of the succession of the said Marguerin made between him and his brothers, as houses, gardens, meadows &c. Same day.*

*Idem. 8^E 15183. André Lefebvre, sire of Les Coudrés, son of Gabriel, sales a 15 pounds rent to Ezechiel Lucas, sire of La Noblerie. The 1st of october 1660.*

Fut présent Andrey Le Febvre Les Coudrés, de la parroisse du Pont-Farcy, lequel recongneult avoir quitté &c. à Ezéchiël Lucas, Sr de La Noblerie, de ladite parroisse, présent et acceptant, c'est à ssavoir le nombre et somme de quinze livres t. de rente ypotèque que ledit Le Febvre a droict d'avoir et prendre, comme héritier de déffunct Gabriel Le Febvre, son père, à ssavoir sur Thomas Guézet la somme de huict livres (*See advancement of succession of Thomas Guézet 'Les Jardins' above*), et sur Jean Le Goupil sept livres, par deux contractz, l'un passé devant Le Nouvel et Le Mélorel le neuf jour de novembre mil six centz vingt-cinq, et celui dudit Le Goupil passé devant les tabellions du Pont-Farcy le quatre jour de janvier mil six centz vingt-huit. Ensemble a transporté comme dessus sur Jean Guézet filz Collas la somme de soixante livres deubz audit Le Febvre à cause de rente d'héritage, et outre led. Le Febvre a transporté la somme de trente et deux livres, que ledit Le Febvre a droict d'avoir et prendre sur Jean Guézet filz Thomas, lesquelz contractz cy-dessus dabtés et obligations, ledit Le Febvre s'est submis et obligé mettre entre les mains dudit Sr de La Noblerie à toutes foyz &c. Et fut ladite cession faicte par le prix et somme de trois centz neuf livres &c.

*Idem.* The said André Lefebvre sales to the said Ezechiel Lucas a piece of land named Le Pray-Regnault &c. located in the village of La Thuaudière &c. joins to Jean Guézet, son of Nicolas &c. to Pasquet Guézet, and to Thomas Guézet, son of Gilles. The 2nd of october 1660.

*Idem.* Marguerin Lefebvre, son of Gabriel Lefebvre Le Bocquetz (sic), of the parish of Pont-Farcy, recognizes he sold to Jean Guézet, son of Nicolas, of the said parish, present, a fifth of an acre of land, to take in a bigger piece named Le Grand-Hamel &c. July 1660.

*Idem.* Marguerin Lefebvre Le Bosquet, of the parish of Pont-Farcy, sales to Guillaume Guézet, officer of His Royal Highness, half of a piece of land named Le Clos-du-Petit-Hamel, towards Gilles Guézet, joins to Gabriel Lefebvre and Jean Le Goupil, located in the said parish in the village of the Moulin, under the Petit-fief-du Moulin. The 28th december 1659.

*Idem.* 8^E 15184. Marguerin Lefèvre forbids the Louis brothers to borrow a piece of land of his to access their property. The 23rd of september 1659.

Sur les actions intentées par Marguerin Lefebvre Le Bosquet et clameur de gaiges plaiges, tant en son nom que stipullant pour Mre Ezéchiél Lucas, Sr de La Noblerye, à Gilles et Marguerin Louis, frères, à scavoir ledit Marguerin Lefebvre faisant déffences ausdits Louis de ne passer ny rapasser (sic) par dessus une portion de terre par luy acquisse de Michel Bisson ou ses représentans nommée Le Jardin-de-la-Grange &c.

*Idem.* Marguerin Lefebvre 'Le Bosquet' tutor of the under-aged children of Jean Mauger (Note that the Mauger are the elders of 'La Salière' in 1764, and neighbours of the Lefebvre. They own the main house of 'Le Bosquet' in 1833. See Part 1). The 27th of july 1659.

*Idem.* 8^E 15180. Marguerin Lefèvre 'Le Bosquet', tax collector in 1655. The 25th of february 1655. Furent présentz Marguerin Le Febvre le Bosquet, François Grimault, Jean Le Febvre filz Guillaume, Marguerin Regnault, Jean Laier et Nicollas Laier, père et filz, tous de la parroisse de Pont-Farcy et contribuables, et asséeurs année présente en ladite parroisse des deniers à taille, lesquelz soy sont soumis et obligéz comme de se jour à André Camu, l'un de leurs consors, de luy payer à toutes foys et quantes trois solz pour livres chacun est enpozté (comme chacun est imposé !) au rolle à taille de ladite parroisse en l'année dernière (1654), pour par ledit Camu les acquitter et descharger envers le sieur resepveur des tailles de ceste élection de la collection des deniers à taille de la somme de quatre centz vingt-neuf livres, en quoy se monte le passive de collection pour la moietié de se que lesdits asséeurs dénommés et leurs consors auroict assis, et donct ledit Camu en a un pappier de collection de ladite somme &c. de laquelle somme, il c'est soumis et obligé, comme dict est, de bien acquitter et descharger lesdits Le Febvre, Grimault, Regnault et Lair sy bien et à temps qu'il ne leur en arrivera aucune perte ny dommage, en faisant par les dessusdits audit Camus lesdits trois solz pour livres de se que chacun se tiendra au marc la livre à cuillier (gather) de ladite somme sur le prix de leur imposition de l'année dernière &c.

*c/ Lefèvre 'Le Val':*

*Idem.* Nicolas Lefèvre 'Le Val', Marguerite Hubert, widow of Pierre Regnault, Pierre & Olivier Lefèvre, sons of Pierre, heirs in three parts of the late Thomas Hubert, their grand-father, have sold to Guillaume Guézet, that is to know: two thirds of a house and garden left of the partition made between the foresaid and noble man Guillaume Guézaict (sic), officer of His Royal Highness, in the name of Gillette Guézaict, daughter of Nicolas Guézaict, after the said estates' abandonment made

by Guillaume Lefèvre, son of Nicolas, who claimed the said house and garden foresold by the said Thomas Hubert to Nicolas Renouvin in 1645 &c. The 28th of february 1655.

~~~~~

d/ Busnel 'Le Bosquet' & 'Les Isles':

ADC – 8<sup>E</sup> 15352. Pont-Farcy notary public. Pierre & André Laisné, brothers, son of the late Pierre, this one son of René, of the parish of Pont-Farcy, sale to François Busnel (the clock-maker, husband of S. Guézet), son of Jean ('Bosquet'), of the said parish, three parts of a mortgage rent the said brothers have a right to have on the heirs of Elizabeth & Anne Enguehard, daughters of the late Guillaume. That sale made for the price of 226 pounds. The 25th of february 1778.

Idem. 8<sup>E</sup> 15250. Pierre Le Camus, son of Gilles, of the parish of Beuvrigny, being crippled and incapable of any work on his land, and having very little left by his father, gives and abandons in advancement his property to Jean Le Camus. In the presence of Mr François Busnel, bourgeois of Tessy. The 8th of april 1693.

Idem. Claude Busnel, son and heir, on his part, of the late François Busnel, living bourgeois of Tessy, rents to François Busnel, his brother (husband of F. Renouvin & father of Jean 'Le Bosquet'), all that will belong to them after the partition of the properties of their father, that is still to make, as houses, land, gardens &c. located in the parish of Beuvrigny, in the village of the Busnelière, this for the price of 8 pounds a year. The 24 of october 1692.

Idem. Guillaume Aubenet, son of Pierre, of the parish of Tessy, sales to François Busnel, son of François, bourgeois of Tessy, to him and after to his heirs, all the properties as declared in the deceased estate of his father, located in the parish of Tessy, village of La Minoterye, for the price of 50 pounds. The 15th of november 1692.

Idem. 8<sup>E</sup> 15183. Agreement concluded between Gilles Hurel, having married the widow of Gilles Busnel, and Catherine Busnel, sister of the said Gilles. The 10th of october 1660.

Accord a esté ce jourd'huy faict par entre Gilles Hurel Le Rocher, ayant espouzé damoiselle Marie Le Sueur, sy-devant veuve de feu Gilles Bunel Les Illes, d'une part, et Catherine Bunel, veuve de feu Jean Allain, tutrice de leurs enfans, stipulée et représentée par Pierre Lucas, son filz-en-loy, touchantz le procèz entre lesdits Allain et Bunel pendantz en la jurédiction de Thorigny, tantz en viconté que bailliage que au siège de Vire, où il se seroit ensuivy plusieurs sentences à l'encontre dudit Bunel au bénéfice dudit Allain, et pour fuier et esviter à plus grand frais qui en pouroit arriver &c. ilz en ont transigé et accordé par l'advis de leurs parens et amys ainsy qu'il ensuit, c'est à scavoir que ledit Hurel, comme ayantz espouzé ladite Le Sueur, tutrice de ses enfans et dudit Bunel, se sont quitté les uns vers les aultres de toute procédure, sentences &c. qui pouroit porter sur ledit Bunel et pour rescompenser ladite veuve des frais qui auroit esté faict par ledit Allain à la suite dudit procèz, ledit Hurel et lad. Le Sueur se sont submins et obligé payer à ladite Bunel, veuve dudit Allain, la somme de soixante livres t. à toute fois &c.

Idem. Proceedings in the court of Rouen between Guillaume Busnel and M. Lesueur, widow of Gilles Busnel (Mutilated document without date, follows the next one below). January 1660.

Du descord et procès pendant en la court de parlement à Rouen par entre Mre Guillaume Busnel, vivant Sr du Mesnil, demandeur à l'encontre de feu Mre Gilles Busnel, vivant Sr des Isles, pour les arrérages de traize livres t. de rente hipotèque par

luy cédé à feu Mre Jean Le Chapellain, vivant Sr de La Plaine, en faisant par luy acquest des hérittages à luy appartenant au village du Hamel Desmonts, par contract passé devant les tabellions de Vire le sixiesme jour de mars mil VIc cinquante-trois, que ledit Sr du Mesnil avoit mis entre les mains dudit Sr de La Plaine, porteur de la constitution de ladite rente du faict de Roulland Busnel (*Husband Lohier. The Lohier are at the time elders of 'La Salière'*), vivant Sr de Beaucostil, tant pour luy que pour Estache Busnel (*father of the said Gilles*), vivant Sr des Carsières (*said Sire of 'La Masure' otherwise*), son frère, par acord passé devant Le Nouvel et Sepvaux, tabellions en ce siège, le vingt-cinquiesme jour de septembre mil VIc trente-cinq. Sur lequel descord entre ledit Sr de La Plaine et ledit Sr des Isles, ledit Sr du Mesnil en auroit pris le faict et garantye et poursuivy ladite instance, tant au siège de viconté à Thorigny que bail-liage et cour de parlement, où est de présent ledit procèsz pendant, duquel procèsz Nicollas Postel, Sr des Landes, hérittier à cause de sa femme dudit Sr du Mesnil, et honneste femme Marie Le Sueur, veusfe dudit feu Sr des Isles, tuttrice de ses enfentz, en ont transigé et acordé dudit procèsz soubz le bon plaisir de la cour en la manière qui ensuictz, lesdites partyes advertyes de l'ordonnance qu'en transaction il n'y a lieu de relief, par lequel acords et transaction, ledit Sr des Landes, en fonction de l'amityé qu'il a dit porter à ladite veusfe a remis et remet tous et chacuns les frais et despens faictz en conséquence dudit procèsz, ensemble de quatre années d'arrérages de ladite rente payée par ledit Sr du Mesnil aux héritiers dudit Sr de La Plaine ou autres fondés à leur droict, au moyen et parce que ladite veusfe, en ladite quallicté, c'est submise et obligée faire et payer ladite rente au terme que deubs est &c.

Idem. 8<sup>E</sup> 15183. Damoiselle Marie Lesueur, widow of the late Gilles Busnel, living sire of Les Isles, of the parish of Pleines-Œuvres, rents for the time of 5 years to Pierre Pien, of the parish of Pont-Farcy, a garden named Le Jardin-du-Mesnil, located in the said parish of PF near the bridge. The 18th of january 1660.

Idem. 8<sup>E</sup> 15183. At the request of honest woman Marie Lesueur, widow of the late Gilles Busnel, living sire of Les Isles, I transported myself especially in the center of Pont-Farcy, in a house that belonged to the said Busnel, to draw up an inventory of the goods and pieces of furniture left after his decease. This was made in the presence of Jacques Lenouvel, Gabriel Postel, Marguerin Hurel, sire of La Croix, Jacques Lefebvre, sire of La Paumerye, and Jean Lemarié, all close parents and friends of the under-aged children of the late Busnel (of whom François Busnel, future bourgeois of PF, and father of François II). The 5th of january 1658.

~~~~~  
e/ Busnel 'La Masure':

*ADC – 8^E 14335. Pont-Farcy notary public. Inventory & catalogue of the pieces of furniture left after the death of Pierre Busnel 'La Masure', to the request of Marie Lucas, his widow. The 3rd of february 1691.*

*Id. Request of Barbe Gendrin, widow of Philippe Busnel. Same object. The 10th of february 1691.*

*Idem. Inventory & catalogue of the papers & contracts of the late Pierre Busnel. Same day.*

*Idem. Continuation of the former catalogue. The 22nd & 24th of march 1691.*

... Item, un contrat fait par Pierre Le Pilleur à Eustache Busnel (*Bourgeois of PF, and*

great-great-grand-father of the late Pierre Busnel), passé devant Jacques Le Fondries (?) le vingt-cinq apvril mil cinq cens cinquante et un, signé, scellé, audiencé.

... Lotz entre Gervays, Gilles et Roulland Busnel (partition after the death of Eustache, their father), recongneut devant Michel Quentin et Brunet le huictiesme décembre mil VIct quarante-sept (Majority of Gilles, born in 1625), signé Quentin et Brunet sur quatre rolles de parchemin.

*Idem.* 8^E 14324. Damoiselle Marye Le Marcand, widow of the late Jean Bunel († 1613), living bourgeois of Pont-Farcy, recognizes she received from honests men Eustache and Roulland Bunel, brothers and heirs of the said J. Bunel, the sum of 45 pounds, for the said brothers to be discharged towards the said widow of all affairs they could have had together before this day, as her dower and other things. The 14th of october 1616.

*Idem.* Honest man Eustache Busnel, bourgeois of PF, rents to Jean Denys, of Pleines-Œuvres, three pieces of land in meadow and garden, named the Meadow of the Mare, the Fishery and the Garden of the Isle, located in the said parish in the villages of la Masure-de-Bas and Beaucostil. The 2nd of november 1616.

*Idem.* Wedding contract of Jean Busnel, elder son of honest man Robert Busnel, 'burgois' of Pont-Farcy, and Gillette Rosel, on one part, and honest girl Jeanne Maudouict, daughter of the late Jean Maudouict 'said Rocher', and heir on her part of the late Guillaume Mauduyt, her brother, on the other part &c. The said Robert Busnel promised &c. the possession of a house named the Flowery-House, with the garden of behind, located in the bourgeoisie of the said Pont-Farcy, with a piece of land named the Forked-path (Chemin-fourché) &c. in the presence of Eustache and Roulland Busnel, bourgeois of Pont-Farcy (Jean Busnel's uncles). The 4th of september 1616.

*Idem.* Jean Busnel, and Jeanne Mauduit, his wife, sale a 9 pound 9 sous ground rent to master Jean Le Chapelain, lawyer in Vire. Presence of Eustache & Roland Busnel. The 22nd of april 1617.

*Idem.* Summons to Jacques Regnault son of Denis, heir on his part of Mr Jean Regnault, priest of Pont-Farcy, request of honests men Eustache and Roland Busnel, treasurers of the said church, to recognize, the said Jacques Regnault, he awes a rent to the 'Luminaire Saint Claude', founded in the said church, that said rent he promissed discharge Colin Sanson, who passed the contract of it on the 19th of march 1553. The 25th of april 1617.

~~~~~